Le Premier ministre Edouard PHILIPPE envisage un vote à l'issue du débat sur les techniques de traçage des données mobiles au Parlement

Sous la pression de l'opposition, <u>le Premier ministre Edouard PHILIPPE n'a pas fermé la porte hier à un vote au Parlement sur les techniques de traçage des données mobiles</u> pour lutter contre le Covid-19.

Le président de la République Emmanuel MACRON avait annoncé la semaine dernière qu'un débat parlementaire aurait lieu sur ce thème sensible, qui suscite des réserves jusque dans la majorité (cf. BQ du 14/04/2020). Ce débat est prévu le 28 avril à l'Assemblée nationale et le lendemain au Sénat, sur la base de l'article 50-1 de la Constitution, qui prévoit que le gouvernement peut, devant l'une ou l'autre des assemblées, "faire, sur un sujet déterminé, une déclaration qui donne lieu à débat et peut, s'il le décide, faire l'objet d'un vote sans engager sa responsabilité". Pour l'heure, il n'est pas prévu de vote.

"Le Premier ministre a dit qu'il entendait les demandes (de vote) et qu'il y aurait des discussions à ce sujet", a indiqué hier son entourage en précisant cependant qu'aucune décision n'était encore prise. "Il n'a pas dit non, il n'a pas dit oui", a-t-on résumé à l'issue d'une réunion téléphonique avec les chefs de partis, dont beaucoup réclament un vote sur ce sujet sensible.

Après les députés LR, PS et PCF, les sénateurs Socialistes ont déposé à leur tour hier une proposition de résolution demandant un vote. "Le Parlement n'est pas un club de réflexion", écrivent-ils dans ce texte. "Un débat n'est pas suffisant. Les libertés publiques comme la démocratie ne peuvent être mises entre parenthèses", a justifié M. Patrick KANNER, président du groupe Socialiste au Sénat, pour justifier dette demande de vote. Sur cette question "essentielle pour les libertés publiques et le respect de la vie privée, "le Parlement doit pouvoir SE PRONONCER sur la déclaration que fera le gouvernement", a également estimé M. Jean-Pierre SUEUR, vice-président (PS) de la commission des Lois du Sénat. Mettant également en avant les risques pour la sécurité des données personnelles des utilisateurs, EELV appelle pour sa part les internautes à signer une "plateforme" en ligne à ce sujet.

Dans la matinée, le président du groupe REM à l'Assemblée nationale, M. <u>Gilles LE GENDRE, avait suscité de vives réactions en estimant que le débat sur ce sujet était "essentiel" mais que "le vote n'apporterait rien de plus"</u>, en raison des règles sanitaires et des effectifs "très réduits" à l'Assemblée. "Rien de plus ? Le vote, c'est ce qui distingue le débat parlementaire de la causerie", a réagi le député des Landes et porte-parole du PS <u>Boris VALLAUD</u> sur Twitter, alors que le député (LFI) de la Seine-Saint-Denis Alexis CORBIERE fustigeait "une dérive antidémocratique".



En Allemagne qui a entamé hier la levée partielle des restrictions (réouverture des magasins de moins de 800 m²), la chancelière Angela MERKEL a exprimé son irritation lors d'une discussion à distance avec les dirigeants de la CDU. Elle s'est dite "très préoccupée" par le non-respect croissant selon elle des règles de distanciation sociale et a appelé à mettre fin aux "orgies de discussions" sur une levée accélérée des précautions contre la pandémie. "Ce qui importe maintenant, c'est l'évolution de la situation jusqu'au 30 avril, date d'expiration des règles de protection actuelles", a-t-elle rétorqué, ajoutant qu'il faudrait sans doute attendre le 8 ou 9 mai pour savoir si, outre la réouverture progressive des écoles prévue à partir du 4 mai, de nouvelles levées des restrictions sont possibles. "Nous sommes au début de la pandémie et nous sommes encore loin d'être sortis de l'auberge", a déclaré plus explicitement Mme MERKEL t à l'issue d'un nouveau Conseil des ministres exceptionnel. "Aller trop vite serait une erreur, c'est ce qui m'inquiète", a-t-elle insisté.

"L'Allemagne va payer les coûts de prise en charge des patients" européens atteints du Covid-19 et nécessitant une assistance respiratoire <u>qu'elle a accueillis dans ses hôpitaux</u>, "car il s'agit de <u>notre conception de la solidarité européenne</u>", a indiqué hier le ministre de la Santé Jens SPAHN. Les coûts de prise en charge de ces "plus de 200 malades" devraient atteindre près de 20 millions d'euros, a-t-il précisé

En Nouvelle-Zélande, "nous avons réalisé ce que peu de pays ont été capables de faire. Nous avons arrêté une vague de dévastation", s'est félicité la Première ministre Jacinda ARDERN, notant que le niveau d'alerte sanitaire, actuellement au plus haut (4), redescendrait d'un cran le <u>lundi 27 avril</u> pour une période de deux semaines le temps d'évaluer la situation. Cela signifie que les entreprises considérées comme sûres auront le droit de rouvrir, de même que certaines écoles. Des restrictions sur les déplacements seront levées, et il sera possible de se réunir à dix pour certains événements comme les mariages et les funérailles. Les consignes de distanciation sociale, cependant, resteront en vigueur.

Après l'Algérie et le Maroc, la **Tunisie** a, également décider de prolonger le confinement en place depuis le 22 mars jusqu'au 3 mai, avant un déconfinement "ciblé et progressif" qui se fera selon trois paramètres : les secteurs économiques les plus cruciaux seront relancés, et les restrictions de sorties seront adaptées selon l'âge des personnes et le nombre de cas dans chaque région, a-t-il indiqué sans plus de précision.

♦ Singapour ou la deuxième vague

Après avoir réussi dans un premier temps à contenir la propagation du virus grâce à une stratégie de contrôle très stricte et de traçage des contacts, **Singapour** fait face depuis le début du mois d'avril à une deuxième vague. Celle-ci a atteint un pic hier avec un nombre record de nouveaux cas de Covid-19, détectés pour l'essentiel dans les foyers où sont hébergés les travailleurs migrants dans la cité-Etat. Le nombre de nouveaux cas a en effet bondi depuis que des campagnes de tests ont été lancées dans ces foyers surpeuplés. Les autorités ont ordonné la quarantaine pour des dizaines de milliers d'ouvriers et déplacé une grande partie d'entre eux vers des logements moins denses, afin d'éviter une propagation plus grande.

Des déconfinements dictés par des raisons économiques

L'Albanie a autorisé hier la relance immédiate de l'activité économique dans quelque 600 secteurs, pour tenter d'amortir les effets dévastateurs de l'épidémie qui a déjà eu pour conséquence la suppression de 50.000 emplois.

Plusieurs élus ont ensuite salué une évolution positive après le point téléphonique avec M. Edouard PHILIPPE. "Merci au Premier ministre qui a entendu les demandes et vient de laisser la porte ouverte à un vote à l'Assemblée", s'est félicité sur Twitter le député (Libertés et territoires) du Maine-et-Loire Matthieu ORPHELIN, qui s'était ému dès la semaine dernière de l'absence de vote. "Le Premier ministre a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un débat obligatoire, qu'il ne portait pas sur un projet de loi et que le vote n'était donc pas indispensable. Mais, sous la pression, il n'a pas fermé la porte à un vote", a confirmé le président de l'UDI Jean-Christophe LAGARDE.

"Un débat sans vote serait un déni de démocratie", a indiqué pour sa part le groupe Libertés et Territoires dans un communiqué. "L'Assemblée nationale n'est pas une chambre d'enregistrement des décisions de l'exécutif. Si le Premier ministre a semblé enfin entendre ce message (...), notre groupe souhaite affirmer avec force que sur un enjeu aussi décisif pour les libertés individuelles et la santé des Françaises et des Français, le vote du Parlement n'est pas en option, il est impératif", at-il ajouté en demandant "solennellement au Premier ministre que le débat prévu le 28 avril prochain soit suivi d'un vote et de la mise en place d'outils d'évaluation permettant au Parlement de suivre et de contrôler l'utilisation de l'application StopCovid".

Auditionné au Sénat, le secrétaire d'Etat chargé du numérique, M. <u>Cédric O</u>, a indiqué hier que la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) serait saisie formellement dans la journée par le secrétariat général du gouvernement pour qu'elle puisse "se prononcer en amont du débat parlementaire" sur cet outil de traçage. Selon M. O, <u>l'application ne sera toutefois "pas prête pour le 28 et 29 avril" et la "discussion peut difficilement donner lieu à un vote qui donnerait un oui ou un non sur un élément non finalisé"</u>, qui en outre ne nécessite pas de changement législatif ou règlementaire. Devant les sénateurs, il a plutôt proposé à chacun de faire part de ses "lignes rouges" et évoqué la <u>mise en place après le 28 avril d'un "comité de suivi" parlementaire rassemblant élus, scientifiques et juristes pour faire le point sur la mise en œuvre de cette mesure. Selon son entourage, M. O a "bon espoir" que la solution puisse être prête pour le début du déconfinement le 11 mai, "si notamment Apple (lève) les barrières techniques au développement de l'application".</u>

De son côté, le commissaire européen au Marché intérieur Thierry BRETON a indiqué lors d'une audition en visioconférence devant la commission des Affaires européennes et la commission des Affaires économiques du Sénat que ces applications devraient impérativement être développées en Europe et non par Apple et Google. Les deux géants américains ont annoncé une collaboration inédite pour que les smartphones dotés de leurs systèmes d'exploitation respectifs (IOS et Android) puissent communiquer entre eux via la technologie Bluetooth et permettre ainsi de retracer les contacts de leurs utilisateurs. Mais cette collaboration entre Apple et Google doit s'arrêter à cette possibilité d'échange d'informations et ne pas aller plus loin, a souligné M. BRETON. "On ne leur demande pas de faire" eux-mêmes les applications, a-t-il insisté en précisant s'être entretenu par téléphone avec les présidents des deux entreprises pour "bien vérifier" que c'est le cas et qu'il n'y a pas "d'autres éléments" derrière "cette interopérabilité nécessaire".

Un vote sur le plan de déconfinement ?

Mais un autre débat se profile déjà, suscitant les mêmes questions : celui sur le futur "<u>plan de déconfinement</u>" que doit présenter le Premier ministre Edouard PHILIPPE d'ici la fin du mois et qui <u>devrait faire l'objet d'un débat au Parlement "début mai</u>", selon les annonces faites par ce dernier dimanche lors de sa conférence de presse (cf. BQ du 20/04/2020).

"Pour l'instant, ce qui est prévu, c'est qu'il y ait un simple débat" sans vote, a indiqué hier matin la porte-parole du gouvernement, Mme Sibeth NDIAYE. "Un vote, vous en avez besoin de manière formelle quand vous avez des mesures législatives qui sont mises en œuvre, <u>là en l'occurrence il n'y a pas de mesures qui ont une portée législative</u>", a-t-elle fait valoir.

M. LE GENDRE voit aussi "une très grande difficulté à organiser un vote sur un plan de déconfinement qui par définition comportera une multitude de dispositions, certaines pouvant provoquer une adhésion très forte, d'autres des réserves".

"Le président de la République ne peut plus gouverner seul avec la technocratie", a estimé pour sa part l'eurodéputé EELV Yannick JADOT en jugeant que le Parlement n'est "clairement pas" assez associé aux décisions gouvernementales. "C'est quand même étonnant, on est certes dans une situation d'état d'urgence sanitaire mais faire débattre un Parlement sans qu'il ait l'occasion d'exprimer un avis construit, un avis instruit, c'est un vrai problème", a-t-il déploré en réitérant par ailleurs son appel à organiser un "Grenelle du monde d'après". "J'appelle le président de la République, j'appelle le Premier ministre et son gouvernement à travailler beaucoup plus avec tous les acteurs locaux, avec les collectivités locales et les élus qui font un travail formidable", a-t-il ajouté.

Des députés LR appellent M. Richard FERRAND à rétablir un fonctionnement "quasi normal" de l'Assemblée nationale

Plus globalement, <u>une trentaine de députés LR, emmenés par M. François CORNUT-GENTILLE</u>, député de la Haute-Marne, vice-président du groupe LR à l'Assemblée, <u>ont écrit hier au président (REM) de l'Assemblée nationale Richard FERRAND pour lui demander de rétablir le fonctionnement du Palais Bourbon.</u>

Rappelant que le projet de loi de Finances rectificative a été adopté vendredi par les députés "selon une procédure dégradée ne permettant ni un examen approfondi des mesures envisagées, ni une délibération conforme aux principes fondamentaux constitutionnels et organiques, exposant le projet de loi à un risque certain d'inconstitutionnalité", ils soulignent que "l'Assemblée nationale est une institution essentielle de notre République et ne saurait être privée de sa capacité à légiférer, contrôler l'action du gouvernement et à évaluer les politiques publiques". Or, aujourd'hui, estiment-ils, "les députés sont dans l'impossibilité d'exercer leur mandat national en toute indépendance et en toute plénitude". Rappelant que l'article 16 de la Constitution, qui attribue au Président de la République des pouvoirs exceptionnels, "ne manque pas de préciser qu'y compris dans ces circonstances, le Parlement se réunit de plein droit", ils estiment que "l'état d'urgence sanitaire ne saurait justifier un régime dérogatoire plus strict".

Ils demandent donc à M. FERRAND "de rétablir dès à présent un fonctionnement sinon parfaitement normal, du moins le moins dégradé possible de l'Assemblée nationale". Ainsi, "l'hémicycle doit être accessible à tout député désireux d'intervenir, de soutenir ses amendements et de voter en son âme et conscience. Les commissions doivent pouvoir entendre toute personne sans interface technologique altérant la qualité des débats. Les rapporteurs spéciaux de la commission des Finances et les rapporteurs pour avis des autres commissions permanentes doivent être en mesure de mener pleinement leurs missions", écrivent-ils. Tout en précisant que cette demande "ne vise évidemment pas la réactivation de l'ensemble des services", ils soulignent également que "l'Assemblée nationale, réunion des députés, peut exercer sa mission dans un autre lieu que le Palais Bourbon si ce dernier s'avérait inapproprié au regard des risques sanitaires". Ils rappellent enfin que "de nombreux établissements publics et privés accueillent aujourd'hui des personnels en grand nombre, sans que l'administration y trouve à redire".